

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 67 (2005)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

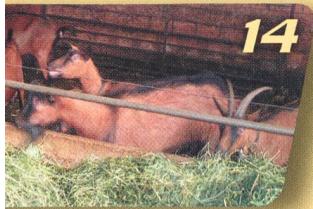
Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TA spécial

Clôtures:
Sûres et adéquates



Sous la loupe

Elevage caprin
dans le canton de Neuchâtel



Récolte de fourrage

Les atouts des
presses à balles rondes

ASETA

10 G40
12 Remue-méninges

Nouvelles des sections

VS: Compte-rendu de l'assemblée
TI: G40 Ticino

Technique des champs

Le maïs: Fertilisation et désherbage

Rétrospective du SIMA

Vite et mieux

Récolte et conservation du fourrage

Les atouts des presses à balles rondes

Impressum

Page de couverture: Une garde d'animaux en prairie très appréciée...
Mais il faut en assurer la sécurité. (Photo: Service de prévention des accidents SPAA/BUL)

Editorial

L'ASETA s'engage dans le second tour

«Il existe, dans ce pays, des lobbies incroyablement puissants», c'est ainsi que le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a commenté les débats portant sur le maintien du remboursement de l'impôt sur les carburants. En effet, le Conseil des Etats a, contre l'avis du Conseil fédéral et de sa commission, dit «oui» au maintien de ce remboursement également pour les agriculteurs.

Le combat pour le maintien de ce remboursement s'annonçant des plus durs, l'ASETA a, dès le début, fondé une alliance «Agriculture+Tourisme». Cette dernière comprend une dizaine d'associations actives sur le plan suisse, notamment côté agricole et sylviculture: l'Union suisse des paysans, l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, l'Association suisse d'économie forestière, le Groupement suisse pour les régions de montagnes, l'Union maraîchère suisse et l'Association suisse des professionnels de la pêche. La «Conférence des directeurs cantonaux des transports publics», le Service d'information pour les transports publics, Suisse Tourisme et l'Association des transports publics viennent quant à eux du secteur tourisme.

La ligne d'attaque de l'alliance est claire: le remboursement de l'impôt sur les carburants ne souffre aucune discussion. Les arguments sont connus depuis longtemps. L'ASETA s'est également chargée de les résumer et de les rappeler clairement aux conseillers aux Etats. La décision du Conseil des Etats est clairement en faveur des transports en commun, pour l'agriculture et l'économie forestière: les indécis ont été convaincus mais la bataille pour le maintien du remboursement de l'impôt sur les carburants n'est pas encore gagnée. Evidemment, l'ASETA et ses alliés participent au second tour.

Jürg Fischer, directeur ASETA